



Soigneur animalier (H/F/X)

Animaux - Elevage

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous êtes une maman ou un papa poule avec **les animaux**, et ces derniers n'ont presque aucun secret pour vous ? La formation de soigneur animalier vous apporte toutes les connaissances pour **soigner et bichonner** les animaux de tous types.

Le Soigneur animalier et la Soigneuse animalière sont **attentifs au bien-être de l'animal** à chaque instant. Ils s'occupent, entre autres, de nourrir les animaux et de veiller à leur propreté et à celle de leur environnement. **Les soigneurs travaillent dans les parcs zoologiques, les refuges pour animaux, les manèges, les fermes ou encore les fermes pédagogiques.**

Au quotidien les soigneurs animaliers :

côtoient tous types d'animaux

nettoient et désinfectent les cages et les enclos.

préparent et fournissent la nourriture et les accessoires nécessaires aux soins.

rédigent des rapports sur leurs observations concernant le comportement de l'animal.

son responsables du stock et des commandes de nourriture.

veillent en permanence à ce que les cages et les enclos soient bien fermés pour la sécurité de tous.

Les Soigneurs animaliers travaillent en étroite **collaboration avec les vétérinaires** afin de prodiguer les soins quotidiens adéquats selon les directives reçues. Ils peuvent être amenés à **réaliser des animations** destinées à présenter l'animal au public, par exemple dans les parcs animaliers.

Alors si vous souhaitez donner du poil de la bête à votre avenir professionnel, rendez vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 250h prestées sur la 2ème année de formation. non-rémunérées.

Débouché(s) métier(s)

Travailler au sein d'un parc animalier

Travailler au sein d'un refuge pour animaux

Créer, reprendre un refuge pour animaux

Apporter ses services aux particuliers

Débouché(s) future(s) formation(s)

Gestionnaire de pensions pour animaux (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/gestionnaire-de-pensions-pour-animaux>)

Conseiller animalier (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/conseiller-animalier>)

Éleveur de chiens et chats (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/eleveur-de-chiens-et-chats>)

Instructeur canin (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/instructeur-canin>)

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Proche des animaux Activités variées

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise, homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Les soigneurs animaliers feront preuve de :

- d'adaptabilité à des situations variées en fonction de l'environnement, des enjeux de la situation, du type d'interlocuteur
 - de résistance physique et aux conditions climatiques difficiles
 - d'anticipation des réactions des animaux
 - de disposition pour développer une relation de confiance et de respect avec l'animal
-

Programme

1ère année :

Cette première année est une année commune à différentes formations animalières comme éleveur de chiens et de chats, conseiller animalier, instructeur canin et gestionnaire de pension pour animaux.

- V60/5 Sélection et connaissance des différentes espèces (24h)
- V60/5 Bien-être et soins aux animaux (26h)
- V60/5 Bases de l'éducation (28h)
- V60/5 Intégration dans la vie professionnelle (14h)
- V60/5 Gestion de l'activité commerciale (20h)
- V60/5 Gestion des locaux et du matériel (8h)
- V60/5 Présentation des filières de 2ème CE (2h)

2ème année :

- V29/6 Sélection et connaissance des différentes espèces (78h)
 - V29/6 Bien-être et soins aux animaux (32h)
 - V29/6 La pédagogie en parc zoologique (8h)
 - V29/6 Environnement en captivité et milieux de vie (16h)
 - V29/6 Intégration dans la vie professionnelle (4h)
 - V29/6 Suivi TFE (16h)
- 

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit **être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Namur

Rue Henri Lemaître, 69 5000 Namur

081 74 32 14

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

081 73 62 14

centre.namur@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.